

COMMUNE DE ORSCHWIHR**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE ORSCHWIHR
SEANCE DU LUNDI 21 JUILLET 2025 A 19 H 30**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Orschwihr s'est réuni dans la salle des séances sous la présidence de Madame STAENDER Marie-Josée, Maire.

Nombre de Conseillers élus	: 15
Nombre de Conseillers en fonction	: 15
Nombre de Conseillers présents	: 11
Quorum	: 8
Date de la convocation	: 10 juillet 2025

Présents : ACKERMANN Marc, KRITTER Odile, GRIVEL Frédéric, PFLEGER-ZUSSLIN Anne, FAHRER Karine, HAEGELIN Sandra, RUFFIO Pascal, SCHMITT Myriam, LOEWERT Stéphane et PARIS Jean.

Absents excusés : WEBER Bénédicte (procuration à SCHMITT Myriam), VOELKLIN Michel (procuration à PARIS Jean), HAEGELIN Christian (procuration à ACKERMANN Marc) et THEVENET Elsa (procuration à GRIVEL Frédéric).

Secrétaire de séance : LOEWERT Stéphane, conseiller municipal, assisté par Martine CHOUFFERT, secrétaire générale de mairie.

Madame le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents, elle excuse les conseillers absents, constate que le quorum est atteint, puis elle passe à l'ordre du jour.

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2025 ;
- 2 – Convention de mise à disposition de terrains et autorisations de travaux avec l'AFUL du Sommerfeld ;
- 3 – Travaux de marquage au sol après réfection de la couche de roulement de la RD505 ;
- 4 – Divers.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025, expédié à tous les membres, est commenté par Madame le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Pour le point 2, Madame le Maire et Mme Anne PFLEGER-ZUSSLIN, intéressées, quitte la salle des séances. La présidence de l'assemblée revient à Monsieur Marc ACKERMANN, 1^{er} Adjoint au Maire.

POINT 2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET AUTORISATIONS DE TRAVAUX AVEC L'AFUL DU SOMMERFELD

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 septembre 2023 ;
Vu l'arrêté n° 9/2024/U en date du 18 mars 2024 accordant un permis d'aménager avec prescriptions n° PA 06825023B0002 à l'AFUL du Sommerfeld ;

L'AFUL est maître d'ouvrage d'une opération de remembrement de terrain et de viabilisation de ces derniers dans le cadre de l'aménagement du secteur du Sommerfeld, section 05 à ORSCHWIHR, dont l'emprise empiète sur les terrains d'assiette de la commune, formant pour partie la rue non aménagée de l'Eté et cadastrés section 05 n° 200, 211 et 212.

Cette opération nécessite, d'une part l'élargissement de l'emprise de la rue de l'Eté bordant l'opération des terrains destinés à recevoir des habitations, ainsi que la pose, en son emprise, de réseaux destinés aux viabilités de ces terrains et d'autre part, la mise à disposition temporaire de terrains pour permettre la réalisation des opérations pendant la durée des travaux.

Pour cela, cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public nécessite l'établissement d'une convention non constitutive de droits réels immobiliers. Il est fait lecture à l'assemblée des modalités de la convention proposée.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,
par 12 voix pour (dont 4 procurations), 1 abstention (Odile KRITTER),**

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur Marc ACKERMANN, 1^{er} adjoint, représentant de la commune par délibération en date du 20 septembre 2023, à signer la convention.

POINT 3 – TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL APRES REFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT DE LA RD505

Madame le Maire explique que du 28 juillet au 1^{er} août 2025 inclus, il sera procédé à des travaux de renouvellement de la couche de roulement d'une partie de la chaussée de la RD505. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA de Colmar, déléguée par la Collectivité Européenne d'Alsace qui en finance le coût.

Ces travaux impliquent la disparition des marquages au sol existants et la nécessité de faire effectuer ultérieurement un nouveau marquage. Les travaux étant effectués en agglomération, cette charge financière incombe à la commune.

Le dispositif d'aide relatif à la répartition du produit des amendes de police subventionne ce type de travaux à hauteur de 50 % du coût hors taxes des dépenses éligibles. Ainsi, un devis établi par l'entreprise SIGNATURE chiffre le montant des travaux à 3 198.60 € HT. Le reste à charge pour la commune sera de 1 599.30 € HT. Ce dispositif n'est pas cumulable avec d'autres aides de la CeA.

Afin de pouvoir constituer un dossier de demande d'aide financière, une délibération est nécessaire. Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération de marquage au sol après renouvellement de la couche de roulement de la RD505 en agglomération ;

- **VALIDE** le plan de financement cité ;
- **AUTORISE** le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif des amendes de police.

POINT 4 – DIVERS – HORS DELIBERATION

Informations données par Madame le Maire :

- La commune a réceptionné la notification d'attribution de la CeA concernant l'attribution d'une subvention pour l'achat de la nouvelle cuisine de la salle polyvalente ;
- La tournée du jury d'Alsace pour le fleurissement est passée à Orschwihr pour le contrôle dans le cadre du maintien de la 3^{ème} fleur ;
- Un dépôt de plainte a été déposé à la Gendarmerie de Guebwiller contre X en raison de la réception d'une lettre anonyme assortie de menaces adressée au Maire.

Plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20 h 30.

Délibérations prises par le conseil municipal de la commune de Orschwihr, séance du 21 juillet 2025 :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2025 ;
- 2 – Convention de mise à disposition de terrains et autorisations de travaux avec l'AFUL du Sommerfeld ;
- 3 – Travaux de marquage au sol après réfection de la couche de roulement de la RD505 ;
- 4 – Divers.

Membres présents
Marie-Josée STAENDER, Marc ACKERMANN, Odile KRITTER, Frédéric GRIVEL, Anne PFLEGER-ZUSSLIN, Karine FARHER, Sandra HAEGELIN, Pascal RUFFIO, Myriam SCHMITT, Stéphane LOEWERT et Jean PARIS.
Membre absent ayant donné procuration
Bénédicte WEBER, procuration à Myriam SCHMITT Michel VOELKLIN, procuration à Jean PARIS Christian HAEGELIN, procuration à Marc ACKERMANN Elsa THEVENET, procuration à Frédéric GRIVEL
Membre absent non excusé
Néant

Le Maire :
Marie-Josée STAENDER



Le Secrétaire de séance :
Stéphane LOEWERT



Signé et publié sur le site internet de la commune de ORSCHWIHR le : 21/08/2025